https://www.francetransactions.com/bourse/bourse-club-investissement.html

Bourse : Les clubs d'investissement

- Û Bourse -

Publication date: dimanche 31 mai 2015

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Il s'agit d'associations de personnes qui ont décidé de gérer ensemble un portefeuille collectif de valeurs mobilières. Très en vogue dans les années 1990, les clubs d'investissements sont un moyen original de s'initier à la Bourse. Zoom sur cette initiative singulière.

Les clubs d'investissement : Comment cela fonctionne ?

Organisé sous la forme d'une convention d'indivision volontaire, le club d'investissement qui porte un nom, est constitué d'un bureau qui assure le suivi financier, administratif et comptable. Le Club se réuni au moins une fois par mois à l'occasion du versement des cotisations de ses membres. Les décisions d'investissements sont essentiellement prises à ce moment là.

Les clubs sont constitués de particuliers. Le nombre de membres par club doit cependant être compris entre 5 et 20 personnes maximum.

Attention, il n'est pas possible d'appartenir à plusieurs clubs d'investissement en même temps.

Le montant de la cotisation varie entre 7,5 Euros et 500 Euros par personne. Le club a une durée de vie de 10 ans maximum.

Investissement : Que fait un club ?

Il investi en bourse sur différentes valeurs mobilières : action, obligation, sicav. Les produits spéculatifs comme le warrant ou les bons de souscriptions sont autorisés à hauteur de 10 % des actifs et les recours au service à règlement différé à hauteur de 30 %.

Les clubs d'investissement : Quelle fiscalité ?

Les clubs sont exonérés d'impôt sur les plus-values et sur les dividendes. Lors de la dissolution du club ou d'une sortie anticipée, chacun des membres est alors redevables de l'imposition fiscale classique sur les plus-values et doit s'acquitter des prélèvements sociaux aux taux en vigueur.

Clubs d'investissement, en savoir plus

Vous souhaitez rejoindre un club existant ? En savoir plus sur le fonctionnement des clubs d'investissement ? Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site de la Fédération Française des Clubs d'investissement www.ffci.fr

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021